

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU
N° 2025_01_16_03**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marie-Ange Fouchereau, Vice-Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou.

Date de la convocation : 9 janvier 2025

Nombre de membres

En exercice : 17

Présents : 10

Votants : 11

Présents : Marie-Ange FOUCHEREAU, Marie-Claude HAMARD, Florence MARTIN, Estelle BASTARD, Mireille POILANE, Liliane LANDEAU, Charles PARNET, Brigitte CERINI, Chantal MAHOT et Jean-Claude LECUIT.

Excusés : Étienne GLÉMOT, Yamina RIOU, Thérèse BAZOT, Louis BOUTIN, et Serge FRETAULT.

Absent : Juanita FOUCHER, Patricia MICHEL.

Pouvoir : Yamina Riou à Marie-Ange FOUCHEREAU.

Secrétaire de séance : Stéphane JEANNETEAU

Objet : Adhésion 2025 à L'Union départementale des Centres communaux d'action sociale (UDCCAS)

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDÉRANT que le CIAS des Vallées du Haut-Anjou souhaite bénéficier des services de l'UDCCAS en 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'afin de bénéficier des services de l'UDCCAS il convient d'adhérer à cette union départementale ;

CONSIDÉRANT le montant annuel de la cotisation 2025 estimé à 1 600 euros ;

ENTENDU l'exposé de la Vice-Présidente, rapporteur ;

Le Conseil d'Administration, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- valide l'adhésion à l'UDCCAS au titre de l'année 2025 ;
- autorise le Président ou son représentant à prendre toute disposition visant à rendre effective la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
du : 28/01/2025

Pour extrait conforme au registre,
Fait et délibéré en séance le 16 janvier 2025,
au Lion d'Angers,
Etienne Glémot
Président

